



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT

AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN DES STAATSRATES

Séance du **18 AOÛT 1999**
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT

Vu la requête du 30 juin 1999 de la municipalité de Venthône, sollicitant l'homologation du plan de quartier "Tsamplan";

Vu les articles 75 et 78 de la constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal (LRC);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 et de l'ordonnance du 2 octobre 1989 sur l'aménagement du territoire (LAT et OAT) et celles de la loi cantonale d'application du 23 janvier 1987 (LCAT);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 16 du 16 avril 1999;

Vu l'absence d'opposition suite à cette enquête publique;

Vu la décision de l'assemblée primaire de Venthône du 17 mai 1999 approuvant le plan de quartier "Tsamplan", décision publiée dans le Bulletin officiel No 22 du 28 mai 1999;

Vu l'absence de recours déposé contre cette décision;

Vu le préavis du 14 juillet 1999 du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement;

Vu le préavis du 15 juillet 1999 du Service cantonal de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département de la sécurité et des institutions,

d é c i d e :

d'homologuer le plan de quartier "Tsamplan", approuvé par l'assemblée primaire de Venthône le 17 mai 1999.

émolument : 40 francs

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ÉTAT :



- 6 extr. DSI
- 1 extr. SAJTEE
- 1 extr. IF